Mundo-Namur
Rue Nanon 98 / 5000 Namur
t. 081 390 750 / f. 081 390 751
www.iew.be

Espaces publics : une des clés pour un cadre de vie de qualité

Position de la Fédération Inter Environnement Wallonie

Avril 2018

La présente position a été rédigée en tenant compte d'apports multiples, dont les réflexions des membres de la Fédération rassemblés sur le sujet lors de Conseils associatifs organisés les 19 juin et 15 décembre 2017. La position fut également alimentée par des experts externes à la Fédération lors d'une réunion organisée le 25 septembre 2017 en présence des associations membres d'IEW. Elle a été validée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2018.

Photo couverture : Grand Place de Nivelles. Source : page Facebook de la Grand Place de Nivelles *https://www.facebook.com/grandplacedenivelles/*

0. Résumé exécutif

Chaque quartier, chaque ville et chaque village est unique. Tout espace public, parce qu'il doit tenir compte de son environnement mais aussi de ses utilisateurs sera tout aussi unique. Décrire un espace public idéal n'a donc aucun sens. Par contre, tenter d'établir une série de caractéristiques, de qualités, de vertus qui devraient être à la base même de la création ou de la restauration d'un espace public est indispensable. Plutôt que proposer un espace public type, cette position entend attirer l'attention sur ces différents éléments qui permettront de concevoir des espaces publics selon les spécificités locales tout en intégrant les besoins de chacun de ses utilisateurs.

Pour rappel, l'espace public est un lieu de rencontre, d'échange, de communication, de circulation voire d'expression, accessible à tous et à tout moment, et ce gratuitement, sans devoir de se justifier. Il prend la forme de places, de parcs, mais aussi de sentiers, rues, boulevards, avenues.

Au terme des développements figurant de cette position, la Fédération formule des recommandations relatives à la conception, aux usages et aux caractéristiques qui doivent être pris en compte lors de l'aménagement ou la restauration d'un espace public.

Table des matières

0. Résumé exécutif 3
1. Objectif de la position 5
2. Contexte 5
3. Définitions et contours 5
4. Les enjeux liés à l'espace public 7
   4.1. L'horéca 7
   4.2. Le stationnement sauvage 7
   4.3. La publicité 8
5. Principes d'un bon aménagement des espaces publics 8
   5.1. La conception 8
   5.2. Les usages : 10
6. Les caractéristiques 12
   6.1. Des espaces publics accessibles et confortables 12
   6.2. Un mobilier urbain adapté et adaptable 13
   6.3. De la nature 14
   6.4. Une qualité urbanistique et architecturale 16
   6.5. Des espaces animés et attractifs 17
   6.6. Des espaces faciles à entretenir 18
7. Recommandations 19
   7.1. Recommandations concernant la conception 19
   7.2. Recommandations concernant les usages 19
   7.3. Recommandations concernant les caractéristiques d'un espace public 20

1. Objectif de la position

Cette position vise principalement à mettre en exergue un certain nombre de principes à prendre en considération lors de la conception d'espaces publics, mais aussi lors du réaménagement d'espaces publics existants. Etant un concept très transversal, l'espace public peut concerner aussi bien l'architecture et l'urbanisme que la mobilité, la sécurité, la cohésion sociale ou encore l'art. De plus, des acteurs très divers, intervenant à des moments différents sur cet espace, peuvent influencer sa conception : pouvoir régional et élus locaux, administrations, membres de commissions consultatives, architectes, urbanistes, bureaux d'études, mais aussi et surtout les citoyens.

L'objectif de cette position est bien de mettre en avant un ensemble de caractéristiques qu'il convient d'appréhender lors de la conception ou de la restauration d'un espace public. Lesdites caractéristiques sont présentées dans cette position sous forme d'une grille de lecture, de boîte à outils dont chaque recommandation est à la portée de chacun, que l'on soit élu, citoyen, responsable d'une administration, auteur de projets, designer, ou représentant d'une association, d'un comité de quartier, etc. Ces éléments ne doivent donc pas être compris comme des critères auxquels tous les espaces publics doivent parfaitement répondre, mais plutôt comme des points d'attention dont l'importance peut être pondérée selon le contexte local. A ce titre, certaines recommandations pourraient être davantage affinées concernant notamment le milieu rural.

2. Contexte

Un des grands enjeux auquel nous devons faire face en matière d'aménagement du territoire est sans nul doute l'accroissement démographique qui touchera la Wallonie les prochaines années. Afin d'éviter l'éparpillement de l'urbanisation qui a fragmenté notre territoire depuis de trop nombreuses années, la priorité est de revenir à une utilisation parcimonieuse du sol. La densification de noyaux, urbains ou ruraux, existants paraît donc incontournable. Cependant, cette densification ne peut se faire à n'importe quel prix. La qualité de vie des citoyens doit rester au centre des préoccupations et des choix politiques. Or, l'espace public apparaît clairement comme un des éléments influençant directement cette qualité de vie. Par ailleurs, l'aménagement de l'espace public devra également tenir compte d'un autre phénomène lié à l'évolution démographique : le vieillissement de la population.

3. Définitions et contours

Qu'entend-on par « espace public » ? Est-il spécifique au cadre urbain ? A-t-il une fonction particulière ou, au contraire, peut-il répondre à des besoins différents ?

Une première distinction s'impose d'entrée de jeux. Selon Thierry Paquot[1], philosophe français, l'espace public, au singulier, est un espace d'expression, de communication, qui n'est pas forcément spatial, territorial. Il est le lieu du débat politique et de la confrontation des opinions. Au contraire, les espaces publics, au pluriel, sont des lieux physiques, géographiquement délimités, localisés, accessibles au public. Ce sont des places et des parcs, mais aussi des rues, des boulevards, des trottoirs, des sentiers. Malgré qu'elles recouvrent des notions différentes, ces deux définitions ont cependant en commun la communication, l'idée du partage, de la relation, de l'échange. Si l'objet de cette position concerne plus particulièrement ce qu'entend Thierry Paquot

[1] Th. Paquot, L'espace public, Paris, La Découverte, 2009.

par « espaces publics » au pluriel, la notion d'espace public comme lieu d'expression citoyenne et comme lieu d'information n'en est pas moins importante. Celui-ci a connu de grandes évolutions ces dernières décennies, notamment avec l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux qui élargissent encore son champ d'action. La toile est en effet un espace public où tout un chacun peut intervenir et réagir à sa guise. Cette immédiateté dans la réaction des citoyens, qui peut être aussi encourageante que violente, influence et conditionne de plus en plus les décisions qui sont prises concernant des projets divers, comme l'aménagement des espaces publics par exemple. A ce sujet, rappelons également que la fracture numérique est toujours d'actualité et que, par conséquent, l'enjeu de l'accessibilité à l'espace public est lui aussi toujours prégnant.

A travers cette contribution, la Fédération ne traitera que des espaces publics comme lieux physiques, localisables, même si nous en parlons parfois au singulier. Comme nous l'avons déjà dit, ces espaces sont des lieux accessibles au public, gratuitement, et à tout moment. Tout citoyen qui le souhaite peut s'y trouver, dans l'anonymat, sans qu'il ne doive justifier de sa présence.

L'espace public est le premier lieu du vivre ensemble, une des conditions de la citoyenneté. Il offre une occasion de sortir de chez soi, de se rendre d'un espace privé à un autre. Ce lieu de passage permet également des rencontres, des manifestations, des jeux, ou au contraire, peut offrir un espace de repos et de détente.

Certains espaces ouverts au public, mais dont le propriétaire est le secteur privé, revendiquent également cette étiquette d'espaces publics. Mais un centre commercial ou un parc d'attractions est-il réellement un espace public ? Est-il accessible à tout moment et à tout public ? Toute personne peut-elle s'y trouver sans acheter, ou être incitée d'acheter, et surtout, sans devoir justifier de sa présence ? Sur base de ces simples critères, il est évident que ces espaces ne sont pas des espaces publics comme nous les avons décrits plus haut. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir consenti à faire de gros efforts pour leur ressembler à s'y méprendre. Comme l'explique la géographe et directrice de recherche au CNRS Cynthia Ghoa-Gobin[2], ces espaces « ouverts au public » sont conçus comme des espaces agréables, colorés, propres et sans incivilités. Ils tentent de reproduire en leur sein les ingrédients d'une certaine urbanité. Cette dernière reste cependant très artificielle. En effet, outre la gratuité et l'accessibilité à tous et à tout moment, les véritables espaces publics sont aussi des lieux qui permettent à des personnes de tout âge, de toute classe sociale, de toute origine et de toute culture de se voir, se croiser, se rencontrer. Or, cette diversité de la société est quasi absente de lieux dédiés à la consommation ou au divertissement. Cependant, cela n'empêche pas leur succès, du moins si on évalue ce dernier en fonction de leur taux de fréquentation. Cette victoire finit par mettre à mal l'image des vrais espaces publics lesquels, dans le même temps, font face à une dévalorisation et un désinvestissement de la part des pouvoirs publics, souvent focalisés uniquement sur le logement, le transport, les infrastructures scolaires et culturelles. Les espaces publics non entretenus et non valorisés sont alors assimilés à des lieux insécurisants, sources d'incivilités, voire de violences. Les espaces privés « ouverts au public », avec cette urbanité artificielle qui leur est propre, risquent finalement de devenir la seule référence en termes d'espaces publics. Comment dès lors s'étonner de voir si peu de gens s'émouvoir lorsqu'un projet de centre commercial menace un véritable espace public ?

[2] C. Ghora-Gobon, *Les espaces publics, capital social*, 2001, volume 76 n°1 de la revue Géocarrefour.

Quoiqu'il en soit, un espace public doit avant tout être un espace convivial, c'est-à-dire permettre le vivre ensemble basé sur des relations humaines positives, harmonieuses. Une autre définition de la convivialité, régulièrement citée par Pierre Vanderstraeten[3] dans ses conférences est celle d'Ivan Illich. Selon ce philosophe, le vivre ensemble est quelque chose de si naturel qu'il ne nécessite pas la mise en place d'outils ou de plans compliqués. Au contraire, il repose sur des outils « conviviaux », c'est-à-dire des outils compréhensibles, facilement utilisables, sur lesquels nous avons une prise et que nous pouvons par conséquent facilement et intuitivement nous approprier[4]. Par leur caractère accessible, les espaces publics doivent être le support de cette convivialité.

4. Les enjeux liés à l'espace public

Outre le fait de plus en plus fréquent que des lieux privés prennent des apparences d'espaces publics comme expliqué ci-dessus, les vrais espaces publics subissent une pression croissante face à la privatisation. En ville, comme en milieu rural, l'espace public se fait grignoter par de nombreuses activités. Nous citerons ici les principales : l'horéca, le stationnement et la publicité.

4.1. L'horéca

Une première forme de privatisation que doit supporter l'espace public est l'envahissement par le secteur horéca. Terrasses encombrantes devenant de véritables obstacles pour les personnes à mobilité réduite, odeurs intempestives et bruit à toute heure que doivent supporter les riverains, le développement de l'horéca aurait-il des effets pervers lorsqu'il s'agit d'animer l'espace public ? Il est pourtant évident que ce secteur, comme beaucoup d'autres, participe au dynamisme d'un centre urbain ou rural (voir point 6.5 consacré à l'animation des espaces publics). Mais il faut reconnaître que lorsqu'on dépasse une certaine densité, l'horéca peut nuire à une répartition harmonieuse des différents usages, principalement avec le logement. On peut voir combien il devient difficile de trouver des habitants dans certains quartiers de ville, reconnus pour leur grande concentration de restaurants et de cafés (Place du Vieux marché aux légumes à Namur, rue des Bouchers à Bruxelles…). La ville devient alors un décor, un lieu de loisir pour des gens qui habitent la périphérie pour profiter du calme de la campagne mais qui continuent à venir travailler en ville la journée et à profiter de l'animation urbaine en soirée et le week-end.

4.2. Le stationnement sauvage

Depuis quelques années une attention particulière est portée aux places, aux berges ou aux belles avenues. On peut par exemple le constater dans le cadre de nouveaux projets urbanistiques qui voient le jour. On tente ici et là d'évacuer les voitures des places publiques qui jusque-là étaient prévues pour du parking. Bien entendu, cette évolution ne se fait pas sans heurts, notamment avec des commerçants qui s'obstinent à croire que si les clients ne poussent plus la porte de leur magasin, c'est dû au manque de places de stationnement devant chez eux. Ces nouveaux espaces, ou ces espaces réaménagés, laissent progressivement plus de place à la nature et aux piétons. Mais c'est oublier que nos voiries font aussi partie des espaces publics, mêmes si elles en ont perdu la principale caractéristique à savoir, un lieu d'échange et de rencontres accessible à tous, à tout moment. Et pour ces espaces publics dédiés exclusivement à la circulation, nous

[3] Pierre Vanderstraeten est Vice-Doyen de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université Catholique de Louvain.
[4] I. Illich, *La convivialité*, Editions du seuil, 1973.

sommes loin du rééquilibrage entre les différentes fonctions et les différents usagers. Que l'on soit en ville ou en zone rurale, la voiture gagne au contraire toujours plus de terrain, au détriment des usagers faibles, et de la nature. Cette inégalité de traitement entre usagers se fait encore plus criante dans les villages où la voiture reste indispensable, faute de transports en commun, et où les vitesses autorisées sont rarement adaptées, et respectées. Si la voiture accapare autant l'espace public, c'est surtout en termes de stationnement, voire de stationnement sauvage. Un retour à un partage plus équilibré des voiries entre les usages et les usagers est indispensable pour redynamiser nos rues, que ce soit en ville ou à la campagne.

4.3. La publicité

L'omniprésence de la publicité dans l'espace public montre également à quel point la limite entre espace privé et espace public s'amenuise. Des panneaux publicitaires sont installés de manière à maximiser la visibilité des annonces diffusées, souvent au détriment du confort et de la sécurité des usagers. Ils encombrent les trottoirs et gênent la mobilité des piétons, et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite. Ils obstruent notre champ de vision, ce qui augmente le risque d'accidents mais aussi le sentiment d'insécurité lié au manque de visibilité. De plus, un article paru dans le Monde en 2012[5] relate diverses études démontrant que la publicité a des effets néfastes sur la santé, tant physique que mentale : stress, obésité, anorexie, angoisse… L'exposition constante aux messages publicitaires sur-stimule l'activité neurologique, avec des effets en termes d'épuisement, d'angoisse et même de maladie. Depuis quelques années, le mobilier urbain fait aussi les frais de cette privatisation. Et lorsque la conception et l'installation de ce type de mobilier répond non seulement à des objectifs de rentabilité et de marketing mais aussi à des besoins d'usagers, il devient très difficile pour les autorités locales de refuser ces investissements matériels financés par le privé. Outre les dangers en termes de circulation que peut représenter la publicité, les impacts sanitaires de son omniprésence, ou plus simplement le fait qu'elle s'intègre rarement dans le décor, on peut s'interroger sur le message que notre société porte en laissant s'installer de manière plus ou moins insidieuse cette privatisation de l'espace public. La fonction de l'espace public est-elle de servir de support marketing à des multinationales, symboles de l'hyper-consommation ?

5. <u>Principes d'un bon aménagement des espaces publics</u>

5.1. La conception

Une carence dans les pratiques actuelles, qui fera d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Fédération lors de l'élaboration et la mise en place des Programme de Développement Urbain (PDU) par les autorités locales, est précisément l'absence de participation citoyenne dans les aménagements des espaces publics. La Wallonie est encore trop ancrée dans un modèle de planification où l'on nous certifie, à coups de « Master Plans », qu'un quartier va revivre et que ses habitants vont réinvestir l'espace public. Ces processus top down pêchent par un manque de participation citoyenne tout au long du processus de conception et de réalisation de l'espace public. Pour Inter-Environnement Wallonie, ce modèle a montré ses limites. Même si une certaine forme de participation citoyenne est de plus en plus souvent mise en avant dans les projets, les réalisations montrent, *qu'in fine*, les demandes des citoyens ont relativement peu été prises en

[5] G. Dumas et al., *Procès des Déboulonneurs de pub : et la liberté de (non) réception ?*, Le Monde, juin 2012. Article accessible à cette adresse : http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/26/la-publicite-peut-avoir-des-effets-nocifs-sur-la-societe_1724489_3232.html

compte. Il est bien clair que des plans et l'imposition d'une certaine vision de l'espace public ne peuvent à eux seuls garantir une réelle amélioration des lieux de vie.

L'acteur principal d'un espace public est son utilisateur. Sa participation à la conception mais aussi à l'animation est donc essentielle pour permettre une utilisation et une bonne appropriation des lieux. Ce qu'on fait d'un espace public, la façon dont il va être aménagé, doit répondre aux attentes des gens et non aux besoins démesurés de reconnaissance ou à des objectifs purement techniques et fonctionnels des architectes ou des élus locaux.

L'aménagement d'un espace public aura une influence directe sur les usages qui en seront faits. Les Contrats de quartiers, à Bruxelles, sont emprunts de cette culture participative, notamment dans les projets de réaménagements des espaces publics. Dans ce cadre, la construction des projets se fait avec les habitants et les usagers des lieux, en commençant par une observation fine des usages qui en sont faits avant le réaménagement. Ensuite, vient la construction du projet. Les débats et les échanges n'ont pas lieu dans la salle du collège mais bien dans l'espace public concerné par le projet. Une fois le projet décidé et élaboré, les participants continuent à utiliser et à investir les lieux car c'est devenu leur projet, leur espace public. Non seulement ils participent à l'animation de l'espace mais ils peuvent également veiller à son entretien et, par la même occasion, mettre en place de manière informelle un certain contrôle social de ce nouveau lieu de vie.

Le projet SUN (Sustainable Urban Neighbourhoods) dans le quartier Saint Léonard à Liège, a permis de relancer une dynamique participative à l'opération de rénovation urbaine qui était en place depuis 2008 dans ce quartier. Photo : https://jacquesteller.wordpress.com/2017/10/31/lurbanisme-tactique-une-autre-maniere-de-faire-la-ville/

Une manière innovante de concevoir les espaces publics passe aussi par l'expérimentation. L'espace public peut en effet faire l'objet d'aménagements « tests », notamment en termes d'usages. On met en place un aménagement et on voit comment les gens vont l'utiliser, se l'approprier. Outre le fait de tester différentes idées d'aménagement, cette pratique présente aussi l'avantage de ne pas modifier l'espace trop brutalement et de le faire évoluer étape par étape. Si cela fonctionne, on continue, si cela coince avec les usagers, on l'adapte.

Enfin, à l'image de ce qui se fait depuis quelques années au niveau commercial avec les pop up stores, ou magasins éphémères, les espaces publics peuvent également faire l'objet d'usages temporaires. Potagers collectifs, terrains de sport, espaces de rencontre ou de projections de films, promotion de l'art, autant d'usages qui peuvent être mis en place sur un espace « en attendant » qu'on lui trouve une affectation définitive, ou qu'on l'assainisse. En effet, dans les villes qui ont expérimenté cet usage temporaire (Gand notamment), les espaces concernés sont souvent des friches industrielles qui attendent une reconversion. Cette occupation temporaire, bien que certaines contraintes juridiques puissent exister (nécessité d'obtenir des autorisations administratives) a le mérite, d'une part, de tester un ou plusieurs usages qu'il est possible de développer avec un terrain ou une rue. D'autre part, elle est souvent le résultat d'une mobilisation citoyenne se traduisant par une conception complètement imaginée et pensée par les utilisateurs du lieu, de manière spontanée, ou en réaction à un projet qui suscite une opposition citoyenne.

5.2. Les usages

Lieu de circulation, support de diverses activités (récréatives, sportives, éducatives, économiques, de sensibilisation à l'art ou à l'environnement, etc.) ou simplement espace de repos et de détente, un des enjeux dans la conception des espaces publics est vraisemblablement la cohabitation harmonieuse entre ces différents usages. Or, la tentation est grande pour les auteurs de projets de délimiter préalablement l'espace et les fonctions qu'il peut remplir mais aussi de cibler le public que l'on voudrait y voir (jeunes, familles et enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, automobilistes, cyclistes…) comme on le ferait pour un produit de consommation quelconque. Le résultat malheureux est alors un espace découpé matériellement et concrètement en zones distinctes en fonction de l'usage ou du public-cible. Les questions de sécurité ou de lisibilité de l'espace sont souvent invoquées pour justifier ce saucissonnage qui nuit malgré tout à la convivialité des lieux de vie et entrave par conséquent l'appropriation de ces lieux. L'exemple des espaces partagés où les aménagistes font le pari de laisser les différentes fonctions se côtoyer plus franchement, sans barrières physiques, prouve dans la pratique que l'on peut faire confiance dans les capacités des usagers à se respecter. Sans frontière claire, les différents usagers sont plus vigilants et le danger que l'on pourrait craindre dans ces espaces partagés se révèle être sécurisant.

Exemple d'espace partagé à Brighton, Angleterre - Gehl Architects. Source : https://gehlpeople.com/cases/new-road-brighton-uk/

Au-delà des places et des espaces plus ouverts qu'on s'efforce d'aménager comme on peut, force est de constater que la plupart des espaces publics remplissent encore uniquement la fonction de passage, de circulation, avec une prépondérance très claire de la voiture dans ces espaces. En effet, non contents d'avoir la quasi exclusivité de l'usage des routes, les automobilistes revendiquent haut et fort des espaces pour stationner leur véhicule. Trottoirs rétrécis (lorsqu'ils existent), projets de piste cyclable recalés, places publiques transformées en parking, etc. qu'elle roule ou non, la voiture est omniprésente, à un point qu'elle en devient oppressante. Nous sommes loin de la cohabitation harmonieuse entre usagers, mais aussi entre usages. Avec d'autres aménagements moins enclins à des espaces réservés aux voitures, la rue pourrait pourtant retrouver ses fonctions d'antan. Lieu de la vie sociale informelle, l'espace rue, que ce soit en ville ou dans les villages, ne peut plus être réduit à la fonction de circulation et de desserte. L'exemple des *stoep*[6] aux Pays-Bas ou des *Vorgärten*[7] dans certaines villes allemandes montre à quel point la rue peut (re)devenir un lieu de vie. Ces pays ont en effet réussi à maintenir une tradition liée à l'espace intermédiaire, cet entre-deux situé au pied des immeubles, qui impacte les relations entre intérieur et extérieur et, par conséquent, la sociabilité du lieu. Le quartier Vauban, à Fribourg (voir photo ci-dessous), est un exemple remarquable d'activation de ces interstices qui sont sur le domaine public mais appropriables par les riverains.

[6] *Stoep* signifiant *trottoir* en néerlandais.
[7] *Vorgärten* signifiant les jardins de devant en allemand.

Légende : "The little Street" de Johannes Vermeer, 1657-1658. Cette peinture illustre parfaitement la culture hollandaise du "stoep". Dans cet espace, des bancs et tablettes sont installés pour permettre à la vie sociale informelle de prendre place.

6. Les caractéristiques

6.1. Des espaces publics accessibles et confortables

Outre la gratuité propre aux espaces publics, leur accessibilité « physique » constitue certainement l'une des caractéristiques principales. D'une part, leur signalisation et leur connexion avec les transports en commun doivent impérativement permettre à tous les usagers d'y accéder : personnes à mobilité réduite (lesquelles, faut-il le rappeler, représentent près d'un tiers de la population en Wallonie), femmes seules, enfants, étrangers. D'autre part, la sécurité au sein de ces espaces publics est également essentielle pour en garantir l'accessibilité. Choix des matériaux, des revêtements, des couleurs, des éclairages, des superficies et des largeurs sont autant d'éléments qui seront déterminants pour assurer une utilisation et une appropriation possibles par tous. A titre d'exemple, un revêtement de sol comportant des joints de plus d'un centimètre rendra l'espace inaccessible aux personnes en fauteuil roulant. Par contre, le bon fonctionnement et l'augmentation des points d'éclairage augmenteront le confort de la fréquentation d'un espace public par une personne malvoyante ou par une femme seule[8]. Concernant plus spécifiquement l'accessibilité et le confort des personnes à mobilité réduite, un guide de bonnes pratiques a été publié en région wallonne par le MET[9]. Plus récent, et plus exigeant, le vade-mecum piétons reprenant l'ensemble des recommandations en termes

[8] A ce sujet, l'ASBL Garance a publié en 2012 la brochure *Espaces publics, genre et sentiment d'insécurité*, disponible sur leur site internet : http://www.garance.be/docs/12EspacepublicgenreFR.pdf

[9] Guide de bonnes pratiques pour l'aménagement des cheminements piétons accessible à tous, Manuel du MET n°10 : http://europe.wallonie.be/sites/default/files/manuel-met-10_1.pdf

d'aménagement d'espaces publics accessibles à tous[10] a été publié par la Région de Bruxelles-Capitale en 2014.

Par ailleurs, rappelons qu'un espace public, pour être confortable, devrait permettre de se mettre à l'abri de la pluie, du vent, mais aussi du soleil. La nature et la végétation présentes dans cet espace peuvent tout à fait jouer ce rôle sans qu'il soit nécessaire de construire ou d'entretenir une structure ou un préau.

6.2. Un mobilier urbain adapté et adaptable

L'implantation du mobilier urbain doit être étudiée avec soin et en gardant en tête que celui-ci constitue souvent un obstacle à la circulation piétonne.

Cependant, un minium est de permettre aux utilisateurs de s'asseoir. Que ce soit en rue, sur des espaces plus dégagés, ou encore dans des parcs, il faut prévoir la possibilité, pour chacun, de s'asseoir et de se reposer. Si on pense à certaines personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées, il est évident que les marches d'un escalier ne peuvent constituer un point d'arrêt sûr et confortable. En outre, la distance maximale entre deux points de repos devrait être de 100 mètres. Cette nécessité de prévoir des zones de repos est également essentielle lorsque des évènements sont organisés dans l'espace public. A ces occasions, l'installation du matériel nécessaire (scènes, groupes électrogènes, toilettes mobiles…) doit donc laisser l'accès à ces zones de repos, ou prévoir du matériel provisoire le cas échéant.

Outre des zones de repos prévues dans l'espace public, c'est bien l'ensemble du mobilier urbain fonctionnel, c'est-à-dire horodateurs, bancs, abribus, poubelles, ou encore panneaux de signalisation qui doit être pensé en tenant compte de toutes les personnes susceptibles de les utiliser. A ce sujet, il est utile de rappeler que certains types de mobilier urbain font encore trop souvent défaut dans l'espace public, comme des toilettes publiques, des fontaines à eau potable, des espaces à langer ou pour allaiter.

Enfin, les usages d'un espace public peuvent être amenés à évoluer. Dans ce sens, le mobilier urbain devrait également être modulable et permettre à l'espace public de passer par exemple d'un lieu de passage à un espace pouvant accueillir un marché hebdomadaire, un événement festif, l'organisation de jeux intervillages ou la pratique régulière du jeu de balles.

[10] Cahier de l'accessibilité piétonne, Directives pour l'aménagement de l'espace public accessible à tous, édité par Bruxelles Mobilité en juin 2014 : https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/vm4-accessibilite-pietonne-fr-web.pdf

La Place centrale de Martigny (Suisse) a été transformée en zone de rencontre où les véhicules sont autorisés à circuler (à 20km/h) mais pas à stationner. Lors d'évènements ou de manifestations, elle peut être investie aisément en fermant complètement la circulation. Photo : CréActif http://creactif.ch/index.php/martigny-lumieres

6.3. De la nature

La présence de nature apporte incontestablement une plus-value à notre cadre de vie. En effet, malgré qu'elle soit encore souvent utilisée uniquement à des fins esthétiques, la nature remplit bien d'autres fonctions. Elle offre des zones d'ombre, purifie l'air, elle régule la température et récolte l'eau de pluie, elle apaise et apporte de la sérénité, mais elle peut également être le support d'une biodiversité très riche ou encore apporter une dimension paysagère et un contraste de couleurs dans un environnement souvent trop minéralisé (ce qui est notamment bénéfique aux malvoyants). Sa présence dans nos espaces publics ne doit donc plus faire débat. Pourtant, force est de constater que beaucoup de projets sont encore frileux en matière de nature dans les espaces publics voire même privilégient leur suppression. Leur entretien est souvent évoqué pour justifier cette réticence à maintenir ou intégrer de la végétation.

Contrairement à ce qu'on voit principalement dans les centres commerciaux qui tentent de recréer en leur sein un cadre « urbain » avec des plantes artificielles et des végétaux en containeurs, il importe de travailler en pleine terre. Il ne s'agit donc pas de se contenter de quelques arbres en pot pour mettre en avant, de manière ponctuelle, la présence de nature dans l'espace public. Quant au choix des plantations, il s'orientera vers des espèces chaque fois adaptées à l'environnement particulier de l'espace public pour assurer la durabilité des plantations. On proscrira les espèces invasives et toxiques. Au contraire, on veillera à introduire des plantes comestibles pouvant supporter le glanage. Enfin, on tiendra compte de l'évolution de cette végétation au fil des saisons.

Au-delà de la verdure (arbres, haies, buissons, parterres de fleurs), un autre élément naturel peut valoriser l'espace public : l'eau. Les habitants de nombreuses villes bénéficiant d'un fleuve ont

redécouvert ces dernières années leur cours d'eau grâce à des travaux de réaménagement des quais et des berges.

Projet très ambitieux mené par la ville de Madrid qui souhaitait que les madrilènes se réapproprient la rivière Manzanares en créant une promenade urbaine de 8 km de long, reliant ainsi deux parcs historique au nord et au sud de la ville. Ce réaménagement fait également la part belle aux espaces verts. Photo extraite d'un article (Anne Marchand, décembre 2013) d'un blog consacré à la découverte de la capitale espagnole en vélo : http://madrid-a-velo.blogspot.be/2013/12/madrid-riola-balade-au-bord-du.html

Les villes qui ne sont pas traversées par des fleuves peuvent aussi bien inviter l'eau dans leurs espaces publics. La ville de Bordeaux, et son désormais célèbre miroir d'eau (photo ci-dessous), ne s'est pas contentée de réaménager les berges de la Garonne, mais a également investi dans un espace public ludique où l'eau rafraîchit les passants pendant les heures chaudes de l'été. Enfin, le bruit de l'eau, qu'il s'agisse d'une fontaine ou du courant, peut constituer un repère auditif pour les personnes souffrant de déficiences visuelles, tout comme les odeurs des plantes. Plutôt que d'enterrer les petits cours d'eau, mettons-les en valeur.

Le miroir d'eau de Bordeaux, reflétant la Place de la Bourse et les quais de Bordeaux. Source : Office du Tourisme de Bordeaux https://www.bordeaux-tourisme.com/Decouvrir-Bordeaux/Incontournables/Le-Miroir-d-Eau

6.4. Une qualité urbanistique et architecturale

L'expérience sensorielle est primordiale lorsqu'on se trouve dans l'espace public car elle va déterminer notre envie, ou non, d'utiliser l'espace, d'y rester et d'y revenir. Le bâti environnant, les revêtements de sol, les matériaux des façades, les dimensions et les échelles. Comme dans une scène de film, c'est tout le décor de l'espace public qui va influencer cette expérience sensorielle. Si on veut que cet espace public attire et retienne des usagers, on ne peut faire l'économie de rénover, mettre en valeur et entretenir le cadre existant. Pour la même raison, la conception d'un nouvel espace et l'architecture de nouveaux bâtiments entourant un espace public devront être intégrées à l'existant. Valoriser le bâti environnant, notamment en soignant les rez-de-chaussée et en évitant les façades aveugles, monotones, uniformes et dépourvues de détails, est également un défi à relever lorsqu'on travaille sur l'espace public. La Grand Place de Bruxelles est souvent citée comme l'une des plus belles places du monde ; cela doit nous inspirer pour nous servir de l'existant, qu'il s'agisse du caractère rural et de l'historicité d'une place de village ou des particularités d'un réseau de rues en ville.

Lorsqu'il s'agit de commerces, il est essentiel d'ouvrir les façades pour favoriser l'interaction entre l'intérieur du bâti et l'extérieur. Pourquoi prévoir des vitres sur toute la largeur et la hauteur du rez-de-chaussée si c'est pour y coller des stickers publicitaires ? Pour des vitrines agréables à regarder et donc des espaces publics où il est agréable de déambuler, les devantures commerciales doivent davantage tenir compte de l'environnement bâti existant. Préserver un maximum les limites parcellaires, limiter la devanture commerciale au rez-de-chaussée et ne pas systématiquement empiéter sur les étages, utiliser des matériaux semblables à ceux d'origine, ou

encore, préserver un accès indépendant aux étages, sont autant d'éléments qui participent à la préservation du rythme des façades.

Maintien des matériaux d'origine de la rue et des façades dans le cadre de la rénovation de la rue de l'Eglise Saint Etienne dans le village de Seilles, commune d'Andenne. Photo : Audrey Mathieu ,2018.

6.5. Des espaces animés et attractifs

Contrairement aux espaces publics qui se limitent à un usage de circulation, la première chose à penser lorsqu'on souhaite un espace public animé, est de prévoir des choses à y faire comme se (re)poser, faire du sport, jouer, se restaurer, boire un verre, écouter un concert. La proximité avec les écoles, les commerces, les services, l'horéca et l'installation de terrasses ou la présence d'un kiosque sont importantes car ce sont des lieux de vie et donc, par définition, des endroits où il existe de l'animation. La disparition progressive des services et des commerces dans les villages, mais aussi dans certains quartiers urbains met donc en péril cette animation de l'espace public. La question n'est donc pas tant « comment recréer des espaces publics en zone rurale ? », mais plutôt « comment faire pour que les habitants des villages sortent de chez eux et se rencontrent à nouveau dans les rues, sur les places ? ». Cela passe par davantage de services : bouchers, bureau de poste, services administratifs, club de balle pelote, salle communale pour jouer aux cartes ou organiser une école de devoirs. Les citoyens ne sortent plus de chez eux que pour prendre leur voiture, garée à côté ou devant la maison, et se rendre au travail, à l'école des enfants, à leur club de sport, ou encore dans le centre commercial qui a ouvert en rase campagne mais qui n'est accessible qu'en automobile. Pour réanimer les villages et leurs espaces publics, il est urgent de renverser cette tendance qui a transformé depuis de nombreuses années nos

villages en dortoirs vidés de toute urbanité. Ces espaces publics ne peuvent s'apparenter à des lieux de circulation, de passage ; il convient de les (réinvestir) afin qu'ils puissent répondre aux autres fonctions dévolues aux espaces publics.

6.6. Des espaces faciles à entretenir

Quand bien même un espace public répond à tous les critères cités ci-dessus, il ne sera pas fréquenté s'il est mal entretenu. Revêtements de sols abîmés, mobilier urbain cassé, déjections canines omniprésentes ou poubelles non vidées ne rendent guère un espace public attractif. Comment les matériaux et le mobilier vont-ils vieillir ? Quelle charge de travail l'entretien de ces espaces va-t-elle représenter ? Les agents communaux sont-ils formés correctement pour ce type d'entretien ? Voilà autant de questions à se poser au moment de la conception ou de la restauration d'un espace public.

La peur du vandalisme est souvent un frein à l'investissement dans l'aménagement d'espaces publics. Même si on peut induire un contrôle social en animant le lieu, en impliquant un maximum les citoyens, il peut y avoir du vandalisme. C'est une éventualité avec laquelle il faut vivre et qui ne doit surtout pas refroidir des élus ou des collectifs qui auraient à cœur d'aménager un lieu de vie du quartier. S'il est bien un espace public qui sera automatiquement la proie de dégradations, c'est l'espace public qui n'a pas été réfléchi, celui qui est abandonné, et qui n'a pas été entretenu. Il importe de ne pas oublier qu'un espace partagé peut être un espace disputé, un espace de confrontation sociale et d'appropriations multiples, c'est précisément ce qui en fait un lieu d'urbanité.

Concernant l'entretien des espaces verts, il doit s'effectuer de manière écologique (sans produits phytosanitaires, herbicides ou autres pesticides). Le choix des espèces végétales doit donc en tenir compte. En d'autres termes : faire de la « gestion raisonnée », c'est bien. Faire de la « conception raisonnée », c'est mieux. En Wallonie, le Pôle de Gestion Différenciée sensibilise et forme tous les jours à ces pratiques. Nous ne pouvons que recommander aux architectes et auteurs de projets de s'inspirer de ces pratiques.

7. Recommandations

7.1. Recommandations concernant la conception

- Il est temps de passer à une culture de la conception associative et participative. La participation citoyenne doit devenir une étape méthodologique obligatoire dans la conception des espaces. Il ne s'agit pas ici de se limiter à organiser une réunion d'information ponctuelle pour présenter un projet à la population, mais bien de mettre en place des ateliers urbains dans les rues, les quartiers, sur les espaces et construire avec les futurs usagers l'espace public de demain. Cette implication doit aller jusqu'à l'animation de l'espace en laissant la possibilité à des associations locales, des collectifs d'y organiser des activités. L'appropriation des lieux par la population n'en sera que plus grande.
- Par ailleurs, la participation ne s'improvise pas. Le personnel des administrations mais aussi les responsables politiques, doivent s'imprégner de ces nouvelles pratiques. Les agents administratifs doivent disposer du temps nécessaire pour être formé car la participation, c'est aussi une question de pédagogie, d'éducation et de culture. Il faut également inciter les citoyens à se manifester et à participer car ce n'est pas toujours naturel. Il est donc essentiel de bien informer la population. Les réunions doivent être menées de manière claire et transparente sur les éléments qui peuvent faire l'objet de négociations, les enjeux, les priorités ou les contraintes (techniques, financières). A défaut, le risque de générer de la frustration et de la crispation est bien présent.
- Lors de la conception ou l'aménagement d'un espace public, il peut être intéressant de laisser plus de place à l'expérimentation, au provisoire et à la réversibilité.

7.2. Recommandations concernant les usages

- L'usage de l'espace public ne se limite pas uniquement en un lieu de passage. Les places, les parcs, mais aussi les rues, les boulevards, doivent redevenir des lieux de convivialité, d'échanges et de sociabilité.
- Il est nécessaire d'opérer un rééquilibrage entre les usagers de l'espace public : stop à l'usager unique qu'est la voiture. Mais si ce rééquilibrage du partage de la voirie est nécessaire, Il n'en est pas moins suffisant. En effet, une fois nos rues libérées de cette privatisation par les voitures, encore faut-il que les citoyens les réinvestissent, se les réapproprient. Une évolution culturelle mais également législative demeure nécessaire afin de permettre à la population d'aménager et d'entretenir les espaces au pied de leur immeuble ou de leur maison. Comme cela se fait déjà dans certains pays, la population devrait avoir la possibilité d'installer un banc, une plante grimpante ou un bac d'aromatiques à partager sur le trottoir. Les citoyens seraient plus souvent dehors, se croiseraient et se connaîtraient davantage. Alors, en passant d'une privatisation stérile à une privatisation vertueuse, la rue, au même titre que tout autre espace public, redeviendrait un vrai lieu de sociabilité et d'urbanité.
- Il importe de réduire le nombre de panneaux publicitaires ainsi que l'espace qui leur est dévolu afin de ne pas gêner la mobilité et la visibilité des usagers.
- Arrêtons de vouloir tout séparer, pour des raisons de sécurité. En laissant les différentes fonctions se côtoyer plus franchement, sans barrières physiques, les usagers sont plus

vigilants et le danger que l'on pourrait craindre dans ces espaces partagés se révèle être sécurisant.

- Les espaces publics doivent être confortables et propices aux activités élémentaires comme marcher, s'asseoir, se parler, observer.

7.3. Recommandations concernant les caractéristiques d'un espace public

- Un espace public, s'il veut remplir ses fonctions, toutes ses fonctions, doit impérativement garantir une accessibilité et un confort d'usage à tous les utilisateurs. A ce titre, matériaux adéquats, échelle humaine, espace dédié à la nature mais néanmoins entretenue pour ne pas se transformer en obstacle, et mobilier adapté sont autant d'éléments dont l'impact sur la qualité de l'espace public est encore fréquemment minimisé.
- Consulter des spécialistes en accessibilité[11] doit devenir un réflexe, voir une obligation, pour les architectes et auteurs de projets. Les espaces publics ne peuvent plus, par leur mauvais aménagement, exclure une partie de la population.
- Une fois ces critères d'accessibilité intégrés dans les projets, il convient également que les autorités compétentes vérifient, une fois le projet terminé, la mise en œuvre effective des plans. Le nombre de cas où on les intentions sont bonnes sur papier mais où les réalisations ne suivent pas sont encore trop fréquents.
- A défaut de pouvoir bénéficier de transports en commun accessibles à tous, de manière généralisée, il est important pour les personnes à mobilité réduite de prévoir suffisamment d'emplacements de parking spécifiques ou de dépose-minutes sur l'espace public.
- Les concepteurs et designers doivent envisager l'usage de l'espace public à toute heure (journée, soirée, nuit) et en toutes saisons.
- La proximité des écoles, des commerces, des services participe à l'animation de l'espace public. En drainant un certain nombre de personnes à tout moment de la journée, ces fonctions permettent en effet d'atteindre une masse critique de fréquentation de l'espace. Il faut toutefois veiller à ce que la présence de ces activités ne compromette pas l'organisation régulière d'évènements et que les différents règlements communaux (heures d'ouverture, normes de bruit…) soient tout à fait respectés pour garantir une bonne cohabitation entre ces différentes fonctions et le logement.
- Les espaces publics sont en interaction avec leur environnement direct. L'entretien et la valorisation de l'existant, du patrimoine, des façades, des rez-de-chaussée sont autant d'éléments influençant la qualité et l'attractivité des espaces publics.
- Une attention particulière sera portée au choix du mobilier et des matériaux utilisés : faciles d'entretien, agréables à toutes saisons, qu'on peut aisément retrouver plus tard en cas de dégradations.

[11] Par exemples : le Conseil consultatif wallon pour les Personnes handicapées, ou l'asbl Access-i, plateforme composée de 13 associations spécialisées dans les questions de l'accessibilité.